



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes – n°141

La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 7 février 2020. Trois points ont été abordés :

➤ La formation professionnelle. Un accord nous a été fourni. Il est le résultat d'un groupe de travail. Nous avons estimé qu'il était incomplet. Le groupe de travail devra de nouveau y travailler en reprenant les propositions des uns et des autres.

➤ La reconversion ou promotion par Alternance dite Pro « A ». C'est une sorte de « période de professionnalisation » mais plus encadrée. Il cible plus strictement les catégories de salariés susceptibles d'en bénéficier, les guidant vers une formation qualifiante et certifiante.

L'accord qui nous a été présenté nous est apparu très incomplet. Il manquait notamment des références aux études de l'OMECA, en particulier l'EDEC numérique, des ciblage de métier, les prises en charge qui permettent une certaine attractivité...

Il a été décidé que le groupe de travail se mettrait rapidement à l'ouvrage afin de mettre à signature un accord pour la prochaine réunion. La CGT y prendra toute sa place...

➤ La grille de salaire de branche. Le patronat IFEC et ECF a proposé une augmentation de +1,2% sur l'ensemble de la grille.

Il s'agit en fait de corréliser l'augmentation des minima à celle du SMIC. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas très ambitieux. ET ce d'autant que le premier niveau de la grille est à 1532,18€ (coef 170). Le SMIC est de 1521,25€.

On est loin de ce que nous revendiquons. La question est de savoir si et comment il est possible de vivre avec les minima proposés. La question de la reconnaissance du travail est clairement posée. La CGT réclame :

→ Que le premier salaire de la grille ne soit pas inférieur à 1800€.

→ Que le premier niveau cadre soit au moins égal au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale : 3428€.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts comptables »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes